

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 25 juin 2013 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

- Présidence :** Mme Fabienne PITTELOUD
- Présents :** Mme Anna BOADA
Mme Carol BORLOZ-NEUFFER
M. Christophe FAVRE
M. Georg FEYER
M. Bastien GUX
Mme Isabelle ISCH
M. Jean KELLER
M. Philippe LAGRANGE
Mme Marie-France MUTILLOD
M. Marco REALINI
M. Georges RYCHNER
Mme Anne-Claude SEMON
Mme Elisabeth STALDER
M. Viken VARTZBED
- Assistent :** M. François MAZENOD, Maire
M. Michel STALDER, Adjoint
M. Andreas BAUMGARTNER, Adjoint
- Excusés :** M. Wolfgang HONEGGER
Mme Erika MOTTIER



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 7 mai 2013
2. Approbation du procès-verbal du 28 mai 2013
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de la Mairie
5. Crédit d'investissement destiné à la construction d'un collecteur d'eaux usées à la route de Malagny (délibération)
6. Crédit d'investissement destiné à la conservation des fresques et plafonds peints sur bois de la salle seigneuriale (délibération)
7. Crédit d'investissement pour la mise en place d'un concept de plan de fermeture communal. Phase 1, école et parascolaire (délibération)
8. Crédit d'investissement destiné à l'assainissement du mur de soutènement côté lac de la Revillotte (délibération)
9. Présentation du concept de l'inauguration du Centre communal
10. Propositions de la Mairie
11. Propositions individuelles et questions



1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MAI 2013

Corrections demandées :

p. 226 M. FEYER « pour la présentation des comptes, M. le Maire »

p. 228 Mme STALDER « les travaux du siècle » ,« qui avance à bon train et arrive bientôt à bout touchant », « ces » , « celle-ci planche » « toutes les personnes impliquées de près ou de loin » « nous nous efforcerons de poursuivre cette tendance même si quelques nuages pointent à l'horizon »

p. 228 M. KELLER propose de faire une reformulation de son intervention au Bureau.

p. 228 M. GUEX il s'agit de ne pas gaspiller les « deniers publics ».

p. 229 - 22 avril 2013

p. 229 M. KELLER deux ou plusieurs postes, poste cinq chiffres

p. 230 M. FAVRE Cette convention (...)

p. 234 « n'approche ces personnes »

Le procès-verbal modifié sera approuvé lors du prochain conseil municipal.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2013

Aucune correction n'est demandée.

Le procès-verbal est approuvé par 10 voix pour, 0 contre, 4 abstentions.

3. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Bureau n'a pas de communications.

4. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

M. Mazenod, Maire

- **Prévisions fiscales**

Les prévisions au mois de mai 2013 pour les recettes fiscales 2013 sont de 9'171'975.- CHF, en hausse de près de 200'000.- par rapport au montant du budget (8'976'000.-CHF). Les prévisions au mois de mai 2013 pour les recettes fiscales 2014 sont de 9'427'825.- CHF, soit 450'000.- de plus que le budget 2013.

Comme déjà indiqué, il rappelle que conformément à la loi, le budget 2014 sera majoré de 10% pour procéder à des amortissements complémentaires au bouclage des comptes 2014, si ceux-ci se révèlent excédentaires comme ce fut le cas pour l'exercice 2012. Pour mémoire et selon la loi, les amortissements complémentaires doivent être inscrits au budget.

- **Comptes 2012 contrôlés par le Service de surveillance des communes**

Le directeur du Service de surveillance des communes, M. Guillaume Zuber, a annoncé que dans le cadre de son contrôle des comptes communaux prévu par la loi sur l'administration des communes (LAC – B 6 05), ledit service a décidé dès cette année de procéder à des contrôles plus approfondis sur les comptes de trois communes choisies aléatoirement chaque année. Genthod a été choisi et sera donc audité pendant l'été.

- ***Droit de superficie au profit du Groupement Intercommunal du centre sportif de la Vigne Blanche (GIVB)***

Le Conseil municipal de Bellevue a décidé à l'unanimité le 4 juin 2013 d'autoriser le Conseil administratif de Bellevue de constituer un droit de superficie distinct et permanent de 10'082 m² sur la parcelle n°3826, propriété de la commune de Bellevue, en faveur du Groupement Intercommunal du centre sportif de la Vigne Blanche (GIVB), sans paiement de rente et pour une durée de 40 ans dès le 1er janvier 2008.

Cette décision répond aux recommandations de la cour des comptes dans son rapport n°58 d'octobre 2012 relatif à l'audit de légalité, financier et de gestion de la commune de Genthod.

- ***Nouvelle numérotation principale au chemin de la Pralay***

Le Service de la mensuration officielle, rattaché au Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME), a communiqué les numéros des bâtiments du nouveau centre communal, à savoir le numéro 4 chemin de la Pralay pour la salle des fêtes, le numéro 6 pour le parascolaire, le numéro 8 pour l'épicerie-tea room- agence postale, et le numéro 8A pour la surface commerciale du bâtiment C côté nord.

- ***Des vagues au Creux-de-Genthod / la barge de discorde***

Havre naturel contre les vents violents venant du nord, le Creux-de-Genthod abritait au milieu du 19^{ème} siècle un chantier naval. Le port s'est agrandi avec des bateaux maintenant ancrés à de nombreuses bouées. Ces places d'amarrage sont attribuées par la Capitainerie du lac, qui a la responsabilité de ce qui se passe sur l'eau. La Capitainerie est un des services du DIME (Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement). S'occupant du domaine lacustre, la capitainerie n'évalue pas l'impact de ce qui se passe sur terre, comme l'augmentation de la demande de places de parkings pour les heureux bénéficiaires d'une place d'amarrage. En attribuant une bouée d'amarrage, et vu la configuration particulière du Creux-de-Genthod, la Capitainerie a l'obligation d'assurer un service de navettes. A terme, et sur demande de l'ICF (Inspection Cantonale des Finances), la Capitainerie doit remplacer le service de navettes en ajoutant de nombreux youyous à ceux existant. Pour l'instant, la CMNS a refusé ce projet.

Pourquoi des remous aujourd'hui au Creux-de-Genthod ?

Parce que le responsable du service de navettes, M. Pellat, qui assurait aussi la location des pédalos et de quelques embarcations, a pris sa retraite. La Capitainerie a donc cherché un repreneur. Parmi les différentes candidatures, celle du jeune Genthousien Benjamin Flückiger et de sa société Vent apparent, n'a pas été retenue, bien que reprenant la location des pédalos et offrant un service de voilerie et de marina, ainsi que la location de voiliers, dériveurs, kayaks et paddle board. Il est important de mentionner à ce stade que le choix du repreneur du service de navettes s'est fait uniquement au sein de la Capitainerie, sans aucune concertation avec les autorités genthousiennes.

Le choix de la Capitainerie s'est porté sur la société Nautilake, qui veut promouvoir le ski nautique, le wakeboard et le surf, à partir de sa nouvelle base de Genthod. Cette base, qui consiste en une barge aménagée, est amarrée avec l'autorisation de la capitainerie au ponton du Creux côté nord. Ce choix est regrettable et dommageable pour la beauté du site, d'où l'ire unanime des habitants et amis du Creux-de-Genthod. Les plaintes reçues en Mairie et transmises à la Capitainerie ont conduit les autorités communales et les différents intéressés à se rencontrer sur place pour trouver une solution plus acceptable. Il a été convenu que la barge sera déplacée vers le côté sud du ponton du Creux, redonnant la vue dégagée chère aux habitués du lieu. Le responsable de Nautilake s'est engagé à rendre la barge plus discrète en enlevant la barrière de roseaux, qui créait un écran visuel. Ceci est maintenant fait. Nous souhaitons vivement que les responsables des activités de Nautilake aient le sens de la discrétion, de la tranquillité et du respect chers aux Genthousiens et aux amis de Creux.

- ***Le nouveau plan de la commune de Genthod***

Ce soir le nouveau plan de la commune de Genthod est remis aux conseillers municipaux. M. le Maire souhaite qu'ils fassent part de leurs remarques à la Mairie pour en améliorer la qualité et l'exactitude.

M. Stalder

- **Procès-verbaux des commissions**

Certains procès-verbaux sont manquants ou non signés. Il informe le Conseil Municipal que le processus sera revu dans le courant de l'été et qu'il sera basé sur le fait que les conseillers municipaux disposent d'un ordinateur. Il soumettra courant automne cette nouvelle manière de faire. Il rappelle de plus que les horaires des commissions doivent être impérativement respectés afin que les commissaires puissent participer aux différentes commissions, et que les séances ne doivent pas dépasser une heure trente pour des raisons de concentration et d'efficacité.

A. Baumgartner

- **Chemin des Limites**

Le fossé du chemin des Limites a été drainé au moyen de gravier drainant placé en dessous afin que les automobilistes ne risquent pas de finir dans le fossé. La commune de Bellevue a entrepris les travaux et Genthod participe au financement à hauteur de 50%.

- **Informations de la Police**

La Mairie a reçu la police comme tous les deux mois. Une baisse des cambriolages a été constatée à la satisfaction de tous. On compte 84% de cambriolages en moins par rapport aux 6 premiers mois de l'année 2012. La présence d'une société privée est donc bénéfique.

- **Croisement route du Saugy – Creux-de-Genthod**

La Mairie a reçu un courrier de Mme KÜNZLER concernant cet endroit considéré comme dangereux qui précise : « C'est dans ce sens qu'après différents échanges entre votre commune et mes services, il a été convenu de modifier l'emplacement du traitillé de la ligne médiane afin d'améliorer la distance de visibilité et permettre à quiconque de s'engager avec prudence et de s'insérer convenablement sur la route du Creux-de-Genthod». « Je vous propose donc que dans un premier temps, seule cette mesure soit mise en place puis dans un second temps, après quelques mois d'usages nécessaires pour en apprécier correctement les effets, un bilan de cette mesure sera réalisé avec vous. Si cela ne donne pas satisfaction, il sera alors donné une suite favorable à votre demande de pose de miroirs. » Le financement du traitillé n'a pas été défini.

5. CREDIT D'INVESTISSEMENT DESTINE A LA CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES A LA ROUTE DE MALAGNY (DELIBERATION)

M. BAUMGARTNER explique, en complément des informations données par M. MAZENOD en commission des finances, que le problème de l'assainissement de la route de Malagny est récurrent. La Commune de Versoix souhaite goudronner la partie de la route de Malagny située sur son territoire cette année encore. D'autre part, des entreprises sollicitent des travaux pour 2013. Il recommande donc au Conseil municipal d'accepter cette délibération afin que les travaux puissent être effectués dès la rentrée. Un report de la décision, puis le délai référendaire de 40 jours, porteraient les travaux à une mauvaise période (décembre-janvier). Le goudronnage par Versoix imposera en cas de report de rouvrir la route pour réaliser les canalisations.

M. LAGRANGE précise que la commission des finances avait émis le préavis de reporter la délibération afin d'obtenir les informations complémentaires qui viennent d'être données. Il serait dommage de reporter la décision et devoir par conséquent refinancer le goudronnage dans deux ans.

M. GUEX demande si le fait que des entreprises cherchent du travail aurait mené à des offres financièrement intéressantes ? Si la commune de Versoix souhaite goudronner cette année, pourrait-elle participer aux travaux ? D'autre part, l'urgence de ces travaux n'est pas précisée, 2 ans, 3 ans, 5 ans, 10 ans ?

M. BAUMGARTNER répond que cette proposition découle du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) et que la commune ne connaît pas les intentions de la société Frank Muller quant à ses projets de construction, mais qu'elle a demandé des autorisations de construire et les a obtenues.

M. FAVRE rappelle qu'on a beaucoup de discussions à avoir avec cette compagnie concernant leurs projets de développement, notamment les immeubles qu'ils ont planifiés sur le chemin plus bas. Si ce collecteur est réalisé la société pourra faire les travaux. Ne devrait-on pas attendre d'avoir une vision globale de ce que veut faire Frank Muller ?

M. FEYER ajoute que le plan vu en commission des finances montrait que le collecteur partait du portail du Grand Malagny direction Versoix. Il ne comprend pas pourquoi l'Ecole Anglaise est incluse dans la délibération.

M. BAUMGARTNER confirme que l'Ecole Anglaise n'est pas dans la discussion.

M. KELLER rappelle qu'en commission des finances il avait été question de garder un certain levier sur Frank Müller afin qu'il finisse les projets déjà entamés. Le PGEE a été étudié dans les détails. Ce travail a été fait à ce stade exclusivement pour les 15'000 mètres carrés de bureaux de F. Muller.

M. RYCHNER comprend que finalement des points de vue se succèdent pour justifier cette délibération et que les utilités de cette délibération se trouvent ailleurs. Il trouve la situation ambiguë et il a l'impression que l'on ne clarifie pas la situation en maillant des intérêts qui ne sont pas forcément évidents. Il y perd son latin lorsqu'on parle de projets pas associés et en les associant à cette délibération. Il est illusoire de tirer des liens entre tenants et aboutissants de cet environnement. Si des collecteurs sont à réaliser, il est beaucoup plus cohérent de les faire plutôt que de tenter un jeu de cache-cache.

M. STALDER rappelle qu'en tant qu'entité publique, l'investissement pour l'infrastructure est du devoir de la commune lorsque le propriétaire d'une parcelle a obtenu un permis de construire. L'argument de vouloir faire pression ne va pas aider à agir sur le fait que Frank Müller a un grand trou sur sa parcelle.

Mme PITTELOUD lit la délibération et rappelle que comme elle inclut une constitution de servitude, la majorité qualifiée est requise pour que la délibération soit acceptée.

Correctif apporté lors de la séance du 17 septembre 2013 : une délégation au Maire pour la constitution de servitudes ayant été votée en juin 2011, la majorité qualifiée n'était pas requise pour cette délibération.

Crédit d'investissement destiné à la construction d'un collecteur d'eaux usées à la route de Malagny, traversant les parcelles 6171 et 6819 de la commune de Versoix

Vu la nécessité, en vertu de la loi fédérale sur la protection des eaux, du 24 janvier 1991 et de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961, de construire un collecteur d'eaux usées à la rte de Malagny,

vu les objectifs à atteindre dans le cadre du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) établi en septembre 2011 par le GIPAC,

vu le rapport technique du schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux des secteurs Petit et Grand-Malagny établi par le bureau Roland Cottier le 10 novembre 2012,

vu la restauration et le développement du secteur du Grand-Malagny,

vu la construction de 2 bâtiments pour l'Ecole anglaise,

vu la nécessité d'incorporer le collecteur EU de la rte de Malagny au réseau secondaire de la commune de Versoix (plan établi par le Bureau Buffet-Boymond SA le 13 décembre 2012).

vu l'obligation de passer avec le collecteur EU communal, dans diverses propriétés privées, d'où constitution d'actes notariés pour constitutions de servitudes de passage, maintien et entretien de canalisations,

vu l'APA d'autorisation de construire n° 37604-4 accordée le 10 avril 2013 par le Département de l'Urbanisme

(DU),

vu la taxe de raccordement unique de CHF 19'000.-- perçue par la commune de Versoix,

vu les informations à la commission Génie civil et mobilité lors des séances des 26 mars et 2 octobre 2012,

vu le plan financier de CHF 334'800.-- établi par le Bureau Buffet-Boymond SA, le 21 mai 2013,

vu la demande de la commission des finances, dans sa séance du 18 juin 2013, de repousser le vote

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie,

**Le Conseil municipal décide
par 7 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions**

1. De procéder aux travaux de construction d'un collecteur EU à la route de Malagny et dans les parcelles privées 6171 et 6819 de la Commune de Versoix.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 360'000.--, dont à déduire la subvention cantonale à recevoir.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
4. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer les opérations énoncées dans la présente délibération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2014, sous rubrique 71.331.

* * * * *

6. CREDIT D'INVESTISSEMENT DESTINE A LA CONSERVATION DES FRESQUES ET PLAFONDS PEINTS SUR BOIS DE LA SALLE SEIGNEURIALE (DELIBERATION)

M. MAZENOD a présenté le projet à la commission des finances en rappelant la volonté de préserver ces fresques uniques. Une mesure conservatrice est l'objet de la délibération de ce soir

Mme STALDER

Comme vous le savez, le Château de Genthod possède des peintures murales datant du milieu du XVII^{ème} siècle uniques à Genève. Lorsque la commune est devenue propriétaire du château en 1960, des grandes discussions ont eu lieu au sein des autorités communales afin de décider de l'avenir de cette maison forte. La Mairie était convaincue qu'il fallait entreprendre les travaux de restauration rapidement et en 1973 le CM accepta le principe de la restauration pour autant que le financement soit entièrement assuré. Le devis s'élevait à l'époque à CHF 2'550'000.—. La somme nécessaire fut réunie au prix d'innombrables efforts et grâce notamment à la création d'un comité de soutien présidée par M. le Juge Barde.

Je pense qu'il est de notre devoir de poursuivre cette action remarquable et de léguer aux générations futures ce patrimoine vivant en bon état de conservation. C'est pourquoi je vous invite à voter en faveur de ce projet de rénovation qui mérite tout notre soutien.

M. FAVRE pour le GIG tient à remercier la Mairie pour sa transparence, y compris pour des crédits de 50'000.- tout en se posant quelques questions. Est-ce qu'un expert a analysé les offres en question et leur bienfondé pour la conservation des fresques et l'interaction entre les différentes actions ? Est-ce que les interventions ont été soumises à l'OPS et est-ce qu'il y a eu retour de cette institution ?

M. MAZENOD répond qu'il s'est adressé d'abord à la CMNS et précise qu'il n'y a pas beaucoup de restaurateur de fresques. L'expert trouvé, M. Laurent Journod, a expliqué ce qu'il allait faire (traitements des plafonds, retouches ponctuelles).

M. FAVRE insiste. Est-ce que la proposition de M. JOURNOD a été validée par l'OPS ou la CMNS ?

M. RYCHNER ne comprend pas pourquoi il a ce doute concernant l'avis d'un spécialiste et qu'il semble bien difficile de mettre en cause le travail d'un professionnel.

M. MAZENOD répond que s'il est question de procédure, il va, durant l'été, simplement contacter la CMNS afin de lui demander si elle a des commentaires.

Mme PITTELOUD lit la délibération.

**Crédit d'investissement pour la conservation des fresques et plafonds peints
sur bois de la salle seigneuriale**

Vu la nécessité de réaliser une conservation curative des fresques et plafonds peints sur bois de la salle seigneuriale,

vu les fissures, craquellements et lacunes des parties dégradées,

vu la nécessité de maintenir des conditions stables de température et d'humidité,

vu le devis de restauration de CHF 43'500.--, de M. Laurent Jornod, restaurateur de tableaux et fresques,

vu l'offre de CHF 4'225.10 de la maison CTS Suisse SA pour la fourniture d'appareils de maintien des conditions d'humidité,

vu l'offre de CHF 1'365.70 de la maison Bottiglieri SA pour la pose de stores à lamelles,

vu la proposition de M. Keller lors de la séance du Conseil municipal du 5 mars 2013,

vu l'information du Maire au Conseil municipal du 28 mai 2013,

vu le préavis favorable à l'unanimité de la commission des Finances lors de sa séance du 18 juin 2013

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie,

**Le Conseil municipal décide
par 13 voix pour et 1 abstention**

1. De procéder à une conservation curative des fresques et plafonds peints sur bois de la salle seigneuriale,
2. D'ouvrir au Maire un Crédit d'investissement de CHF 50'000. -- .
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette somme au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2014, sous rubrique 08.331.

* * * * *

7. CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONCEPT DE PLAN DE FERMETURE COMMUNAL. PHASE 1, ECOLE ET PARASCOLAIRE (DELIBERATION)

M. MAZENOD explique que dans le cadre de la construction du nouveau centre communal - dont le devis général prévoit 12'000.- pour le système de clés - il s'agira de gérer de nombreuses clés à court ou long terme.

Des clés électroniques permettent de pallier aux défauts des clés traditionnelles, pour exemple, il existe actuellement une vingtaine de passes généraux dont les utilisateurs ne sont pas connus. Il indique que la commission des Finances a préavisé favorablement à l'unanimité cette proposition.

Mme PITTELOUD lit la délibération.

**Crédit d'investissement pour la mise en place d'un concept de plan de fermeture global à l'ensemble des bâtiments et infrastructures communales
Phase 1 – Ecole et parascolaire**

Vu la volonté des autorités communales de mettre en place une gestion globale des accès aux infrastructures communales,

vu le manque d'homogénéité des différents systèmes de fermeture communaux existants,

vu la difficulté de gestion de l'historique de la remise de clés,

vu la rénovation de l'école de Genthod,

vu la construction du Centre communal,

vu le devis de CHF 57'000.00 du 25 février 2013 établi par l'entreprise PAWI pour la mise en passe mécatronique de l'école et le déploiement d'un logiciel de gestion,

vu la communication du Maire lors de la séance du Conseil municipal du 7 mai 2013,

vu le devis de CHF 13'437.40 du 29 mai 2013 établi par l'entreprise PAWI pour la mise en passe mécatronique du bâtiment parascolaire du centre communal polyvalent,

vu le préavis favorable à l'unanimité de la commission des Finances lors de sa séance du 18 juin 2013

conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e, k, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie,

***Le Conseil municipal décide
par 14 voix, pour soit à l'unanimité***

1. De mettre en place un concept de plan de fermeture global à l'ensemble des bâtiments et infrastructures communales.
2. De déployer un logiciel de gestion centralisé pour tous les types et combinaisons d'installations de fermeture.
3. De réaliser la mise en passe mécatronique de l'école et du bâtiment du parascolaire du centre communal polyvalent.
4. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de CHF 75'000. — .
5. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir le montant de CHF 75'000. — au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2014, sous rubrique 21.331,

* * * * *

8. CREDIT D'INVESTISSEMENT DESTINE A L'ASSAINISSEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT COTE LAC DE LA REVILLOTTE (DELIBERATION)

M. MAZENOD rappelle que le Conseil avait déjà été informé du problème du mur de soutènement incluant du bois et qui n'est plus très solide. Une étude a été faite pour le consolider. Deux propositions sont sorties de la commission des finances. Il s'agira d'intervenir la prochaine fois que les eaux seront basses, à savoir l'hiver prochain.

M. BAUMGARTNER rappelle que deux offres avaient été présentées à la commission du génie civil.

M. FAVRE n'est pas d'accord avec l'indication de la délibération précisant « vu l'information donnée à la commission du Génie civil & mobilité du 23 avril 2013 ». Trois entreprises ont été contactées, qui ont émis des avis divergents. Il demande que la délibération soit renvoyée en commission du Génie civil pour la présenter en septembre ou octobre au Conseil municipal.

Mme STALDER invite la Mairie à contacter la CGN afin que ses navires abordent le port Saladin en douceur et éviter ainsi le ressac qui détériore les murs de soutènement.

Mme PITTELOUD soumet au vote le renvoi à la commission du Génie civil :

Par 10 voix pour, 4 voix contre et 0 abstentions, la délibération est renvoyée en commission du Génie Civil.

9. PRESENTATION DU CONCEPT DE L'INAUGURATION DU CENTRE COMMUNAL

M. GUEX fait une présentation, jointe en annexe du procès-verbal.

M. REALINI trouve élevé les presque 65'000 francs dédiés aux seuls spectacles.

M. GUEX répond que la commission est dans la ligne de ce qui avait été annoncé.

M. STALDER indique que les 65'000.- ne concernent pas seulement les 3 spectacles, mais qu'il s'agit d'une création avec une importante préparation afin d'amener des amateurs à une prestation de qualité, et que d'autre part il y a des frais de technique, sons, lumières et autres.

Mme ISCH précise qu'il s'agit d'une création. Un tel projet prend de nombreux mois, les répétitions ont débuté en janvier déjà. Ces répétitions se passent sous forme d'improvisation avant d'arriver à l'écriture des sketches dans le courant de l'été, puis la mise en scène finale. Les amateurs doivent être encadrés par des professionnels qui sont salariés. Ce spectacle va ramener les gentousiens autour de ce centre communal.

M. FEYER ajoute que le spectacle est basé sur un concept mais qu'il n'était pas possible dès le départ de connaître les coûts d'une telle entreprise. C'est le PLR qui a demandé que le repas soit offert à tous les habitants. Les coûts sont maintenant plus précis, c'est une fête qui ne se fera qu'une fois. Il estime que cela en vaut la peine.

M. GUEX confirme que sur le principe, une fois qu'on a un budget, on s'y tient. Dans ce cas, le montant estimé avant que la commission ne commence à œuvrer était déjà de 60'000.- pour le spectacle, le cadre de départ pour le reste de la fête était donc de 30'000.- Où la commission doit-elle dire stop : à M. MISEREZ après trois mois de travail intense ou dans le reste de la fête.

M. RYCHNER indique que 30% de dépassement de budget est un peu trop. Le clou de la journée est le spectacle alors que le but est le centre communal. Malgré tout c'est une somme importante, d'autant plus importante que c'est en une fois. Lorsque l'on fait des canalisations par exemple on en profite sur la durée. Il souligne cependant le travail remarquable effectué par la commission ad hoc.

M. KELLER rappelle que le budget à l'origine n'a pas été fait de manière scientifique, mais qu'il s'agissait d'un report de chiffre d'une colonne à une autre. Parler de dépassement, même si, factuellement, c'en est un, est un peu facile. Ca a été une décision extraordinairement rapide et non construite sur la base d'un projet. Il ajoute que ce centre communal a été une pomme de discorde dans la commune. Des canalisations sous terre coûtent des millions, mais peu de gens en sont fiers. Il est important de marquer le coup lors de cette inauguration. La commission a fait un important travail et il faut lui faire confiance. Il doute de plus qu'une annulation du spectacle de M. MISEREZ aujourd'hui éviterait de dépenser le montant budgété.

M. STALDER comprend la difficulté de la compréhension du coût du cachet des artistes. Mais le travail effectué en ce moment vaut ces 45'500.-. Il s'agit d'un spectacle un peu spécial, mais tout le monde s'investit.

M. RYCHNER comprend avec les propos de M. STALDER que ce n'est pas qu'une seule journée pour une somme comme celle-là.

M. REALINI souligne que les tentes prévues hors du Centre Communal pour cette soirée ne doivent pas gêner la vue sur le nouvel ensemble communal.

M. STALDER répond qu'il est impossible de faire un spectacle et un repas dans la même salle.

M. GUEx pense qu'il peut y avoir d'autres solutions et qu'on peut y réfléchir. Il rappelle que ces tentes sont gratuites, et que l'argument du paysage est un peu étonnant vu qu'elles ne seront installées que pour une journée.

Il ajoute que la commission ad hoc a besoin d'une validation du Conseil Municipal afin de savoir si elle continue sur cette lancée.

M. KELLER pense qu'il y a une attente quant à cette journée et que de nombreux éléments sont déjà engagés. Il souligne aussi le fait que la commission ad hoc s'est fortement investie et qu'il faudrait lui faire honneur.

M. GUEx rajoute que ce spectacle a une vraie valeur, qu'il va attirer du monde. Effectivement quand on n'est pas du milieu du spectacle les coûts peuvent faire peur, mais on a fait ce choix, considérant que c'est le concept qui va avec le spectacle mis sur pied.

Mme STALDER ajoute que la commission s'est beaucoup investie sur ce projet. Au début, elle a considéré qu'il y avait beaucoup d'argent engagé, mais s'est finalement rendu compte que les moyens ne suffiraient pas au niveau de la nourriture. Il y a un certain malaise par rapport à ce centre communal et il est important de réussir la fête. Ce qui est financièrement fixé est la partie cachets artistes, le reste peut encore changer. Il faudra faire des sacrifices mais c'est faisable. Tous les enfants de l'école vont participer. Le bœuf aussi amènera un côté champêtre qui fera plaisir à la population.

Mme PITTELOUD soumet à un vote de principe le concept présenté :

Par 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le concept est accepté par le Conseil municipal.

Mme la Présidente remercie la commission ad hoc et l'encourage à aller de l'avant.

10. PROPOSITIONS DE LA MAIRIE

La Mairie n'a pas de proposition.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

➤ GIAP

M. REALINI s'inquiète des conséquences éventuelles pour la commune des abus financiers dont la presse s'est fait l'écho.

M. STALDER répond qu'aucune commune n'a été touchée par cette affaire.

➤ **Rénovation de la Halle gros porteurs de l'aéroport de Genève**

M. KELLER a eu connaissance de la transformation – rénovation de la halle gros porteurs, et demande s'il y a des organismes de riverains de l'aéroport qui s'en inquiètent.

M. MAZENOD répond que l'ATCR (Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport international de Genève) regroupe des communes genevoises, vaudoises, de l'Ain et de Haute-Savoie. Le comité a voulu avoir des informations claires de l'aéroport quant à cette rénovation. Ce comité a décidé sans consulter ses membres d'entamer une initiative d'opposition. Sans entrer dans les détails, sans vouloir souligner les couleurs politiques représentées dans cette association, il faut néanmoins se rendre à l'évidence que ce ne sont pas de grands supporters de l'aéroport. Il ajoute que de fausses informations circulent, notamment concernant l'aile Est. La rénovation de l'aile Est est en effet une nécessité puisque cela fait 40 ans que c'est un bâtiment provisoire. Il convient donc de rénover cette aile Est pour accueillir les passagers des gros avions d'une façon correcte. En aucun cas il n'est prévu une augmentation du trafic des gros porteurs. M. LONGCHAMP doit prendre position sur la question. Il a en outre proposé qu'une communication beaucoup plus ciblée soit faite.

➤ **Procès-Verbaux des séances de commissions**

Mme ISCH revient sur l'intervention de M. STALDER concernant les procès-verbaux. Il faudrait prévoir avant la séance de commission qui rédige le procès-verbal et demande s'il ne faudrait pas engager un secrétaire pour les pv dans les commissions car ce sont quasiment toujours les mêmes personnes qui s'en chargent.

M. RYCHNER pense qu'il faut attendre le cahier des charges qui sera présenté par M. STALDER afin de trouver la meilleure solution.

M. KELLER explique que rien n'empêche le Conseil municipal de décider d'avoir des procès-verbalistes pour les séances de commission. Il faudrait demander au Bureau d'étudier la question.

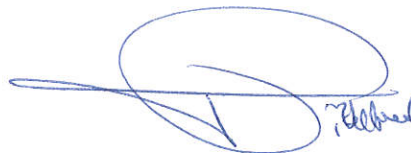
➤ **Tags**

Mme STALDER fait une remarque concernant les tags qui fleurissent un peu partout dans la commune. Elle trouve ennuyeux d'en voir partout.

La séance publique est levée à 22h45.



La secrétaire
Carol BORLOZ-NEUFFER



La présidente
Fabienne PITTELOUD